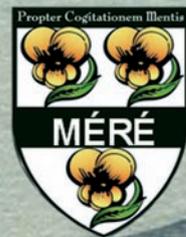


Novembre 2015

# méré le mag



**FOCUS**

Elaboration du P.L.U.

**Histoire**

Léon Crété

**ECO dynamisme**  
de la ZA avec Générisk



## Le Mag Novembre 2015

### Dates à retenir

Fin de la collecte des déchets verts  
lundi 7 décembre 2015

Cérémonie du 11 novembre  
à 9H30 - monument aux morts

«Venez partager un moment de célébration et de recueillement avec vos élus, les enfants des écoles, leurs enseignantes et la fanfare le 11 novembre à 9h30 au monument aux morts. Nous vous attendons nombreux en soutien de nos combattants engagés dans tous les conflits passés et présents»

### Décès

QUENEVILLE Pierre le 14/09/2015  
EVEN Jean le 25/09/2015

<b>Edito</b>	<b>P3</b>
<b>Elaboration de P.L.U.</b>	<b>P4</b>
<b>Notre école</b>	<b>P5&gt;6</b>
<b>Elections régionales</b>	<b>P7</b>
<b>Notre histoire</b> Léon Créte	<b>P8&gt;9</b>
<b>Méré économie</b>	<b>P10&gt;11</b>
<b>St Roch</b>	<b>P12</b>
<b>Hommage</b> Pierre Queneville	<b>P13</b>
<b>Associations</b> ACMM CCAS Méré Médiathèque Aspirine	<b>P14&gt;15</b>
<b>Histoire</b> Lettre François Caulan	<b>P16</b>



### Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

### Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

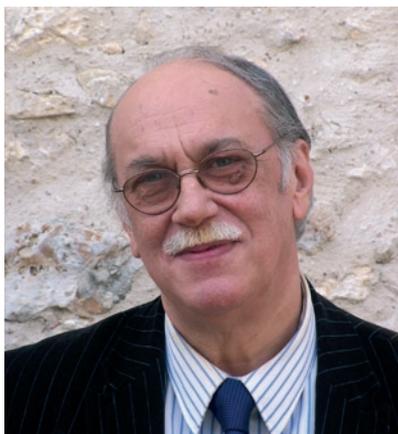
l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

### Crédits remerciements photos et articles.

Sylviane DUQUENOY, Isabelle DEMONCHY, Alain MOLLE, Patick MARIE, Alain COLOMBI, Alain DAMIENS, Serge BISSONNET, Philippe CLEMENCE.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré  
Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr)  
Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille  
(1<sup>er</sup> étage) tous les jours :  
Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de  
14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



**Michel RECOUSSINES**  
Maire de Méré

La période estivale est finie, la végétation commence à afficher les couleurs automnales, c'est la rentrée !

A l'école, les enfants ont pu s'installer dans la nouvelle classe de CP et bénéficier des nouveaux locaux de la garderie. Comme chaque année, tout a été fait dans les deux écoles pour réserver le meilleur accueil possible aux jeunes écoliers, avec le maintien des NAPS et de la garderie le mercredi après-midi. Par contre, pour les petites vacances, vous pourrez confier vos enfants au centre de loisirs de Galluis.

Le forum des associations vous a permis cette année encore de choisir vos activités sportives ou culturelles parmi les nombreuses possibilités. Les associations que nous soutenons et subventionnons participent à l'animation et au dynamisme de la commune. Vos adhésions leur permettent de continuer à exister.

Le programme d'enfouissement des réseaux de la rue des Sablons est terminé comme prévu. La prochaine étape à l'étude concerne la rue Désiré Le Prigent.

La déchetterie située dans la ZA de Méré continue de vous accueillir. Il suffit de vous munir d'une carte que vous pouvez retirer en Mairie.

Beaucoup parmi vous ont constaté une hausse non négligeable de la taxe foncière. La commune n'en est pas responsable. Ainsi que nous vous l'avions annoncé, nous n'avons pas augmenté les bases communales. En fait la hausse est générée par la taxe sur le ramassage des ordures ménagères fixée par le Syndicat Intercommunal (SIEED). C'est un dossier à approfondir.

La situation hydrologique des nappes phréatiques et de la Mauldre est redevenue acceptable. L'arrêté de sécheresse émis par le Préfet en date du 7 août a été levé.

Le 19 septembre, à la demande de l'AMF (Association des Maires de France), les communes ont été appelées à manifester contre la baisse des dotations imposée par le gouvernement. Il est nécessaire aussi de préserver notre espace rural menacé par l'urbanisation qui approche.

La révision du Plan d'Occupation des Sols suit son cours ainsi que vous le constaterez dans les pages intérieures, toujours dans l'esprit de conserver la ruralité de notre village.

Nous sommes toujours concernés par le plan « vigie pirate ». Nous devons continuer à être vigilants et à signaler toutes choses suspectes à la Gendarmerie ou en Mairie.

Je vous rappelle que les prochaines élections régionales auront lieu les 7 et 13 décembre.

Je vous souhaite de passer du mieux possible les fêtes de fin d'année qui approchent.

*Michel Recoussines.*



### *Informez-vous !*

*La commune révisé son Plan d'Occupation des Sols afin de se doter d'un document d'urbanisme cohérent avec les récentes évolutions législatives et qui permette de conduire les futurs projets du village de Méré.*



La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) vaut élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU). La réalisation d'un nouveau document d'urbanisme est l'occasion de définir un projet de développement, d'aménagement et de mise en valeur du village pour les 10 prochaines années.

Pour mener à bien la révision du POS en PLU, pour que les projets à venir puissent être engagés, le Conseil municipal a délibéré le 16 décembre 2014 la révision de son POS.

L'ambition du PLU est de proposer un cadre de vie toujours plus agréable et respectueux de l'identité villageoise de Méré, un développement maîtrisé et soucieux de la qualité des paysages ruraux de la plaine agricole de Jouars-Pontchartrain, de la préservation de l'environnement, de la valorisation des espaces naturels.

#### **Pourquoi engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?**

Le POS de Méré date de 1976. Malgré les évolutions apportées (révision, modification, mise en compatibilité), le POS est aujourd'hui devenu obsolète. Il ne répond plus

aux attentes de la municipalité, doit intégrer les évolutions du contexte législatif (entrée en vigueur de la loi ALUR<sup>1</sup>) et réglementaires (SDRIF<sup>2</sup>, Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,...).

L'élaboration du PLU est l'occasion pour le village de Méré de se donner les moyens de réaliser différents projets d'aménagement et de conduire une gestion durable et raisonnée de l'espace communal par :

- une utilisation économe et raisonnée du foncier encore disponible dans les zones bâties et une possibilité raisonnée d'évolution du bâti par la définition d'objectifs de densité adaptés aux spécificités villageoises ;
- une préservation et valorisation des patrimoines bâtis anciens, des entrées de village ;
- une préservation de la biodiversité et une prise en compte de la bonne connectivité des échanges biologiques ;
- une valorisation et une protection des paysages ouverts et emblématiques de la plaine agricole de Jouars-Pontchartrain, des arrière-plans boisés du coteau et de la ceinture de pâtures.



#### **Le calendrier de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

La commune prévoit un arrêt de projet de PLU pour le printemps 2016 et une approbation par le conseil municipal fin 2016.

Au premier semestre 2015, la démarche d'élaboration du PLU est pleinement engagée. L'équipe atopia a été retenue pour accompagner et conseiller les élus dans leur

réflexion. Le diagnostic communal est d'ores et déjà en cours. Au second semestre 2015, la réflexion sur le projet communal sera engagée, travaillée, puis le règlement du PLU sera en cours d'écriture pour la fin de l'année.

En 2016, seront organisées les démarches de consultation des services de l'Etat et l'enquête publique.



#### **La concertation avec les habitants**

L'élaboration du PLU de Méré s'inscrit dans le cadre d'une concertation continue avec les habitants.

La concertation sur le PLU se fera par le biais d'articles diffusés sur le site internet, dans le bulletin municipal, d'une exposition publique qui sera mise en place cet automne en mairie. La consultation de documents de travail sera

également ouverte au fur et à mesure de leur avancement (à partir de cet automne également).

Il est également possible de faire part à tout moment de son avis, de ses observations et de ses remarques qui sont systématiquement enregistrées et analysées dans un registre de concertation mis en libre consultation à la mairie.

## Rentrée des classes 2015/2016

*Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le temps était venu, pour nos jeunes écoliers, de remplir à nouveau les cartables avec crayons et cahiers neufs et de reprendre le chemin de l'école.*



C'était aussi pour nous le temps de la rentrée, le temps de se remettre au travail après cet intermède estival fort mérité. L'ensemble du personnel municipal s'affaire tous les jours ainsi que pendant les vacances scolaires pour faire que nos écoles soient impeccables pour recevoir nos enfants.

A l'école maternelle nous accueillons Mme ASSELIN pour la

classe de la petite et moyenne section, à l'école élémentaire, Mmes AOUN-MASSON et ARMAND (le vendredi décharge de direction de Mme LAPORTE) pour la classe de CM1.

L'effectif est de 52 enfants en maternelle et de 104 enfants en primaire, soit un total de 156 enfants.

## Répartition des classes

CLASSE MATERNELLE	NOM	NOMBRE D'ENFANTS
Petite section	Mme DEGRIGNY (directrice)	10
Grande section		14
Petite section	Mme ASSELIN	4
Moyenne section		24
		<b>Total : 52</b>
CLASSE PRIMAIRE	NOM	NOMBRE D'ENFANTS
CP	Mme BERNEX	20
CE1	Mme BANTOLILAT	23
CE2	Mme LOUVARD	14
CM1	Mme AOUN-MASSON (L-Me-V) Mme ARMAND (Ma-J)	23
CM2	Mme LAPORTE (directrice) Mme ARMAND (vendredi)	24
		<b>Total : 104</b>



Classe de CP



Classe de Maternelle

Les enfants de CP et leur maîtresse Mme BERNEX ont pu découvrir leur nouvelle classe équipée d'un vidéoprojecteur dans le nouveau bâtiment, Mme DEGRIGNY s'est installée dans son nouveau bureau et les enfants et le personnel communal dans une belle salle lumineuse pour la garderie. Maintenant chacun doit prendre ses marques dans les nouveaux locaux.

Pour la deuxième année de l'organisation des rythmes scolaires, il avait été décidé de conserver les horaires et par ailleurs un remaniement des intervenants permet aux enfants de découvrir des activités intéressantes.

Nous proposons aux enfants :  
Ecole maternelle : des activités de temps calme, jeux de société, écoute de musique, jeux extérieurs.

Ecole élémentaire : animations sportives, atelier de danse, atelier musique, échecs et jeu de dames, atelier créatif, jeux de société, lecture.

Le mercredi après-midi, une garderie a été conservée, avec le personnel communal. La prise en charge se fait à partir de 11h30, déjeuner jusqu'à 13h30 et mise en place d'activités pour l'après-midi jusqu'à 19h00.

SD

Elections des représentants de parents d'élèves du vendredi 9 octobre  
Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.  
Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école.

Résultats :

**En maternelle :**

Mme Bru Delphine titulaire  
Mme Marie Elodie titulaire  
Mme Devasselot Clémence suppléante  
Mr Garnier Jean suppléant

**En élémentaire :**

Mr Jansen Sylvain titulaire  
Mme Lafleur Christelle titulaire  
Mme Pelletier Barbara titulaire  
Mme Herbin Sylvie titulaire  
Mme Marie Elodie titulaire  
Mr Garnier Jean suppléant  
Mme Cornilleau Annabel suppléante  
Mme Pulkkinen Sanna suppléante  
Mme Deblesson Christelle suppléante



## MODIFICATION DES ZONES ET CONGÉS SCOLAIRES

Par décision du ministère de l'Éducation nationale, publiée le 17 avril 2015, plusieurs changements ont été apportés aux calendriers précédemment décrétés, 2015-2016 et 2016-2017.

✓ Nouvelle répartition des zones académiques :



**ZONE A :** Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

**ZONE B :** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

**ZONE C :** Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

✓ Vacances de Printemps 2016 avancées d'une semaine

Soit pour la zone A du 9 avril au 25 avril  
pour la zone B du 2 avril au 18 avril  
pour la zone C du 16 avril au 2 mai

✓ En 2016 et 2017, il n'y aura pas cours les vendredi et samedi suivant l'Ascension

✓ La rentrée des élèves est fixée en 2015 et 2016 au 1<sup>er</sup> septembre



**Après la suppression du conseiller territorial qui devait remplacer, à partir de 2014, le conseiller départemental et le conseiller régional, des élections régionales sont organisées en décembre 2015 dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015.**

Ces élections sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Comme à chaque échéance électorale, nous vous rappelons ici les principes et les modalités de cette consultation.

#### **Quand ont lieu les élections régionales ?**

Les élections régionales sont prévues les 6 et 13 décembre 2015.

#### **Qui peut voter ?**

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

#### **Où et comment voter ? Où ?**

Votre bureau de vote est situé à la Mairie, Square Raoul Breton. Il sera ouvert de 8h00 à 20h00 le dimanche 6 décembre et en cas de second tour, le dimanche 13 décembre également.

#### **Documents nécessaires pour voter :**

Obligatoire : une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire). En revanche la présentation de la carte d'électeur n'est pas obligatoire le jour du scrutin.

#### **Procuration**

La procuration permet à l'électeur absent ou empêché (mandant) de se faire représenter le jour de l'élection par un électeur de la commune (mandataire).

Le formulaire CERFA de demande de vote par procuration est disponible sur Internet (consulter [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr) rubrique élections ou recherche Google). Vous pouvez remplir sur votre ordinateur votre demande de vote par procuration puis l'imprimer ou en obtenir une en Mairie.

Une fois le formulaire complété, vous devrez vous rendre dans un commissariat ou à la gendarmerie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail pour faire valider votre procuration. La présence de votre mandataire n'est pas nécessaire.

#### **Le vote des personnes handicapées :**

Dans le cadre de l'organisation des opérations de vote, permettre aux personnes handicapées de voter dans les mêmes conditions que les autres électeurs est une préoccupation de l'administration.

#### **La possibilité de se faire accompagner :**

Le vote est un acte personnel et l'électeur doit voter seul.

Toutefois, les personnes handicapées peuvent avoir besoin de se faire assister physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. C'est pourquoi, le code électoral permet qu'elles se fassent accompagner par un électeur de leur choix. Ce dernier n'est pas obligatoirement du même bureau de vote, ni de la même commune.

L'électeur accompagnateur peut lui aussi rentrer dans l'isoloir. Il peut également introduire l'enveloppe dans l'urne à la place de l'électeur qu'il accompagne.

Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : « L'électeur ne peut signer lui-même ».

#### **Quel est le mode de scrutin ?**

Le mode de scrutin pour les élections régionales est un scrutin de liste, proportionnel à deux tours, avec prime majoritaire.

Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les sièges sont alors attribués à chaque liste en fonction du nombre de voix obtenues par chacune d'entre elles à l'échelon régional. La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont attribués à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, à toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

La liste arrivée en tête reçoit donc le plus grand nombre de sièges qu'elle ajoute à ceux obtenus par la prime majoritaire.

Elle est ainsi quasiment assurée de détenir la majorité au sein du conseil régional.

#### **Quel est le nombre de conseillers régionaux ?**

Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé malgré la nouvelle carte des régions.

En cas de regroupements de régions, l'effectif du conseil régional est égal à la somme des effectifs des conseils régionaux regroupés.

1757 conseillers régionaux sont à élire dont 209 conseillers pour votre région Ile-de-France.

#### **Quelle est la durée du mandat des conseillers régionaux ?**

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans.

Néanmoins, il est prévu que la durée du mandat des conseillers régionaux élus en décembre 2015 soit réduite de neuf mois afin que les élections régionales suivantes puissent être organisées en mars 2021.

#### **Quel est le rôle des conseillers régionaux ?**

Les conseillers régionaux composent le conseil régional, assemblée délibérante de la région dont le siège se trouve à Paris. Le conseil régional règle les affaires de la région en assemblées plénières ou en commission permanente.

Les conseillers élisent un président du conseil régional et une commission permanente. Parmi les membres de la commission permanente, sont ensuite élus les vice-présidents du conseil régional. Le président et les vice-présidents composent l'exécutif de la région.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.

#### **Les liens utiles :**

[www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr)  
<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-elections-regionales-2015>  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



présentent

# Léon Crété

*Né le 12 novembre 1855 à Mittainville (Seine et Oise) ; fils de Louis, Auguste Crété et de Marguerite, Joséphine, Rosalie, il se maria, étant instituteur, le 23 Mai 1876, avec Julia, Louise Rognon.*

*Instituteur, à Méré, de 1892 à 1911, Maire de Méré, de 1912 à 1935, Inspecteur honoraire, Officier d'académie, Conseiller général de Seine et Oise, de 1919 à 1936, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du syndicat d'initiative de Montfort-L'amaury, Membre du Conseil d'Administration de la Société Populaire du canton de Montfort-L'amaury.*

## L'instituteur



*Ci-dessus, une photo de classe de 1894, avec Léon Crété et son épouse Julia.*

« Léon Crété était un instituteur sévère. Un enfant trop désagréable en classe (la classe unique comptait de 35 à 40 élèves) était prié de sortir dans la cour de l'école. Souvent Madame Crété récupérait le gamin, lui faisait la leçon pour le calmer et lui permettait de revenir en classe » (témoignage, en 1981, d'une ancienne élève de Léon Crété).

Son épouse était « Maîtresse des travaux à l'aiguille », titre non officiel donné par le Conseil municipal qui subventionnait cette activité. Pendant que les garçons, avec le maître, s'initiaient aux travaux de jardinage dans le jardin de l'instituteur, attendant à l'école, la « Maîtresse des travaux à l'aiguille » instruisait les filles aux travaux de couture.

Jusqu'en 1905 une indemnité était versée à l'instituteur pour « sonner l'angélus à midi ». Une bibliothèque scolaire fonctionnait et tous les ans la commune subventionnait l'achat de livres.

Le 10 juillet 1892, lors de la distribution des prix, Quesnay de Beaurepaire (descendant de François Quesnay, Procureur général à la cour d'appel de Paris, qui plaida contre Louis Dreyfus lors de son procès) fit un discours de 2h sur François Quesnay et les vertus du travail. C'est à l'issue de cette manifestation, les personnalités présentes proposèrent de lancer une souscription publique afin d'ériger un monument à la mémoire de François Quesnay.

A sa retraite, Léon Crété fut nommé **Inspecteur honoraire et officier d'académie**. Lorsqu'il prit sa retraite, Léon Crété quitta le logement de fonction, à l'école, et s'installa

sur l'avenue qui sera baptisée à son nom en 1978. Voici comment il en parlait dans sa monographie, en 1899 :

« Depuis quelques années, de nouvelles demeures, spacieuses et coquettes, se sont érigées dans la partie du village longeant la magnifique avenue conduisant de Montfort-L'amaury à la station de Montfort-L'amaury-Méré. Cette avenue, ayant plus de deux kilomètres de longueur, est située en entier dans la partie sud-ouest du territoire de Méré. Elle est bordée de deux magnifiques rangées de platanes et est, pendant la belle saison d'été, le but de promenades très agréables. De nombreux touristes y circulent, notamment le dimanche, et beaucoup de voyageurs, arrivant particulièrement de la capitale, en font l'objet de leurs excursions à la campagne. »



## Le secrétaire de mairie

Léon Crété fut la véritable cheville ouvrière des trois conseils sous lesquels il servit et pendant lesquels deux gros projets virent le jour :

Déménagement du cimetière qui se trouvait alors autour de l'église,

Construction d'une nouvelle école (qui est devenue le bâtiment Quesnay de l'école actuelle).

A la même époque, un projet de « tramway à vapeur sur route », de Septeuil à Rambouillet, passant par Méré, agita le canton. Après plusieurs années de discussions, le projet fut abandonné au grand dam du Conseil qui lui était très favorable.

Bien conscient, pour les avoir vécues, des difficultés rencontrées par l'instituteur face à des classes de 35 à 40 élèves, dans des locaux si exigus, Léon Crété fut certainement le promoteur du projet de construction, puis de la réalisation de la nouvelle mairie/école.



*Ci-dessus, l'ancienne école de Méré, avec Léon Crété, à la fin de la classe.  
A gauche : l'école en bas et la mairie au-dessus  
A droite : le logement de l'instituteur*

## Le maire

Très apprécié en tant qu'instituteur/secrétaire de mairie, Léon Crété fut élu conseiller municipal en 1912. Dans ce nouveau conseil, qui comprenait 7 élus sur 10 de l'ancienne équipe, il fut élu maire avec 7 voix sur 10, face au maire sortant. Les conseillers avaient sûrement apprécié son travail en tant que secrétaire de mairie.

Il eut le plaisir, en tant que maire, d'inaugurer le nouveau bâtiment de mairie/école pour lequel il avait tant œuvré dans son ancienne fonction.

Voici comment Léon Crété voyait, dans sa monographie de 1899, l'évolution de Méré : « ... la population bourgeoise se fixera...et amènera une transformation dans la situation de la commune car, d'essentiellement agricole qu'elle était, et cette transformation commence déjà à s'opérer, elle deviendra partie mi-bourgeoise, et partie mi-agricole ». En 1911, la population de Méré (427 habitants) était composée, à 20%, de familles de journaliers/ouvriers agricoles pour lesquelles certaines saisons étaient difficiles à passer. Pour pallier cela s'est développée, dans ces familles, la fonction de « nourrice » ; 40 enfants, venant de différents endroits de la région parisienne, étaient ainsi en pension dans 17 familles.

Il y avait 20% de familles bourgeoises (rentiers, propriétaires, ...) ; le reste de la population comprenait les agriculteurs, les artisans et les commerçants.

Léon Crété développa une action très sociale, apportant de l'aide à ceux qui étaient dans le besoin (la commune comptait alors une vingtaine « d'indigents »). Ainsi, alors

que la commune se dotait de trottoirs, Léon Crété demanda, à plusieurs reprises, l'autorisation préfectorale de ne pas faire d'appel d'offres pour ces travaux afin de les réaliser avec la main d'œuvre locale, sous la direction du Conseil municipal.

Le début de son action municipale fut marquée par l'installation de l'éclairage public au gaz. A l'occasion du dernier conseil qu'il présida, en 1935, le projet de l'installation de l'éclairage public électrique fut présenté et chiffré. Léon Crété laissa à son successeur la responsabilité de lancer la commune dans cet investissement.

Comme il l'avait été en tant qu'instituteur, il fut très apprécié en tant que Maire et, fait unique dans les annales communales, un conseil municipal célébra, en une séance extraordinaire, ses noces d'or le 30 mai 1926.

Dix ans plus tard, le 20 juillet 1936, dans une nouvelle séance extraordinaire,

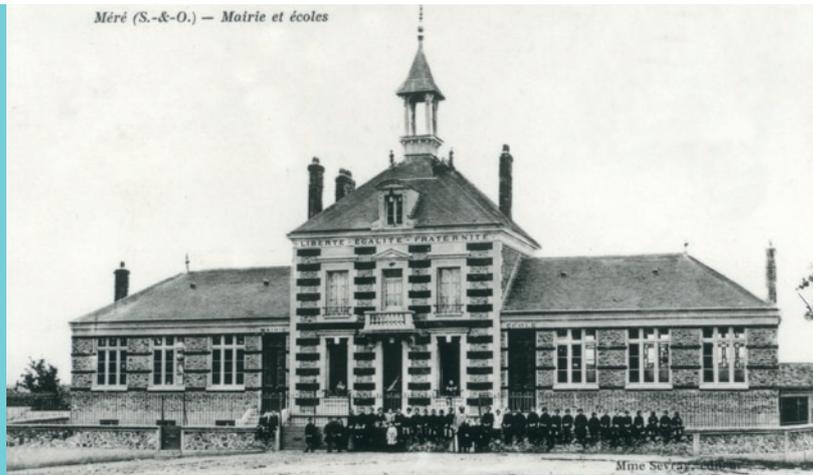
Lors des éloges prononcés en ces occasions, il fut entre autre dit : « ... que Monsieur Crété, maire pendant la grande guerre, n'abandonna pas son poste un seul jour, ranimant les cœurs et les courages, soulageant et aidant les infortunés et reconfortant les familles en deuil ».

Il eut, en effet, la pénible tâche d'annoncer à leurs familles, le décès, au front, de vingt hommes de la commune (certains d'entre eux avaient été ses élèves).

Le bureau de bienfaisance, dans lequel Madame Crété fut très active, apporta durant cette période de guerre un fort soutien aux familles éprouvées et se retrouvant dans le besoin. Il apporta également un soutien moral aux méréens combattants en leur envoyant des colis.

En réponse à l'envoi fait pour Noël 1914, le soldat François Caulan écrivit une lettre de remerciements dont nous donnons, ci-après, quelques extraits.

*Méré (S.-&-O.) — Mairie et écoles*



## *GENERIK inaugure son nouveau centre logistique à Méré !*

*Générik, Une ambition à toute épreuve !*

*C'est sous le soleil et dans la bonne humeur que l'équipe de Générik a accueilli le lundi 7 septembre 2015 près de 300 personnes pour présenter son nouveau centre logistique installé sur la ZA de Méré.*



Tout au long de la journée des visites étaient organisées pour faire découvrir les coulisses de la marque et présenter ses nouvelles infrastructures.

Une équipe mobilisée et souriante prête à répondre à toutes les questions et à partager un peu de son quotidien avec les invités de la marque. Coiffeurs, partenaires, clients, journalistes, personnalités politiques locales... tous étaient au rendez-vous pour fêter cette nouvelle étape dans la vie de l'entreprise.

Implantée à Méré sur 5000 m<sup>2</sup>, cette nouvelle plateforme entièrement automatisée offre à la marque une nouvelle dimension. Elle regroupe une quinzaine de collaborateurs pour traiter et expédier les commandes en 24h seulement. Alors que chez certains acteurs du marché, il faut parfois compter jusqu'à 10 jours pour

être livré, Générik encore une fois se démarque par sa volonté d'être toujours plus réactif.

La réactivité ! C'est assurément ce qui a poussé la marque à investir 1,9 millions dans la construction de ce nouveau centre logistique.

La marque est ainsi capable de traiter jusqu'à 10 000 commandes par mois et de livrer ses clients en 24 heures !

C'est avec cette touche d'humour si particulière que Bruno Mocher (co-fondateur) est revenu sur son parcours et l'ascension de la marque Générik.

« Faire la même chose différemment », diapositive après diapositive, il a expliqué comment en 11 ans la marque a su se faire une place parmi les géants du marché.

Pas d'égérie payée à prix d'or pour représenter la marque, ni de campagne de communication de grande envergure pour promouvoir ses gammes de produits ou encore de packaging au fini ultra sophistiqué, ni de commerciaux pour prospector les salons de coiffure...La marque se concentre sur l'essentiel : le produit et ses qualités !

Une stratégie qui permet à Générik de fabriquer et commercialiser des produits dédiés aux professionnels à moindres coûts et ainsi leur proposer des produits jusqu'à 75% moins chers que ses concurrents.



Face à un public captivé et bienveillant, Bruno Mocher en a profité pour remercier sa sœur Delphine également co-fondatrice de la marque, ses clients et ses partenaires sans oublier tous ceux qui lui ont permis d'aller jusqu'au bout de leur rêve.

Monsieur Michel Recoussines - Maire de Méré, Madame Sabrina Personnaz - Chef du Bureau aménagement et compétitivité du territoire de Rambouillet ainsi que Monsieur Jean-Frédéric Poisson - Député et Vice Président de la commission des lois avaient fait le déplacement pour féliciter et encourager l'entreprise familiale. GénériK emploie 19 personnes à Méré, 2 personnes à Paris et 2 personnes à Coignières.



***Pour en savoir plus :***  
***GENÉRIK, implantée à Méré depuis 2008 est la première marque low-cost de produits capillaires dédiés aux professionnels de la coiffure.***

Créée en 2004 par Delphine Mocher coiffeuse de formation et propriétaire de trois salons de coiffure et son frère Bruno Mocher, fort d'une carrière de 12 ans chez L'Oréal, GénériK est une entreprise française et familiale en plein essor.

Sensibles au milieu de la coiffure et attentifs aux besoins des coiffeurs, ils ont l'idée de lancer la première gamme professionnelle de produits capillaires low-cost.

Présente dans près de 12 000 salons de coiffure en France, la marque a su casser les prix sans pour autant sacrifier la qualité de ses produits.

Un succès fulgurant qui ne cesse de faire de l'ombre aux géants du marché.

**> GENÉRIK EN CHIFFRES**

GénériK a enregistré en 2014 un chiffre d'affaires de 7 600 000 euros soit une augmentation de 23% par rapport à 2013.

Confiante sur ses perspectives de développement, la marque prévoit un chiffre d'affaire de 9 000 000 d'euros en 2015. Une croissance exceptionnelle qui fait de GénériK une des entreprises du secteur les plus dynamiques.

**> LES CHIFFRES CLEFS EN 2014 :**

Effectif : 23  
 Parts de marché : 20%  
 Gammes de produits : 13  
 Nombre de références : 232  
 CA : 7 600 000 euros  
 Colis expédiés : 33 557  
 Produits vendus : 2 315 476  
 Liens utiles :  
<http://www.generik.fr>  
<http://www.mere-village.fr/Vie-quotidienne/Activites-professionnelles/Entreprises>



## *La fête de la Saint Roch,*

*du dimanche 13 septembre, s'annonçant pluvieuse nous avons décidé de transférer les activités dans le gymnase.*



Le mur d'escalade ne pouvant être mis dans le gymnase la société de spectacle nous a proposé de le remplacer par des «gyropodes». Ce fut une réussite pour les petits et les grands.

Un nouveau «pous'pouss» pour les touts petits, l'atelier de maquillage, l'atelier cirque, la machine à peinture et le jeu de fléchettes ont fortement occupé les enfants. Il ne faut pas oublier les «sumos» pour les grands et petits (même que des conseillers se sont fait remarquer).

L'après-midi nous avons eu une éclaircie et les «gyropodes» ont pu évoluer sur le terrain de basket.

Vers quinze heures une démonstration de «Djembe» a enchanté nos oreilles devant le gymnase.

Ce fut une très belle journée malgré la météo médiocre.

Je remercie les employés communaux pour l'installation des tapis de protection du sol et toutes les personnes qui m'ont aidé à la réussite de cette journée ainsi que les associations qui n'ont pu utiliser le gymnase durant le week-end.

SB



## Pierre QUENEVILLE



Pierre QUENEVILLE est né en 1920. En 1938, il avait alors 18 ans, il s'engage dans la marine. Il participe à la bataille de Dunkerque et en 1941 il doit faire face au travail obligatoire. Ces faits d'armes lui ont valu la croix de guerre. Par la suite il a créé une association des anciens marins de Méré.

Après la guerre, il a intégré l'EDF sur Montfort l'Amaury, et il a lui-même fermé les portes du site. Ensuite, un an plus tard, il a commencé à savourer une retraite bien méritée.

Mais c'est sans le connaître, il n'a pas envisagé une retraite totalement sans activité, bien au contraire. Il s'est investi dans la commune. Il a été conseiller municipal durant 13 ans et 1er adjoint pendant 3 ans.

Soit 16 ans de sa vie consacrés à Méré, années au cours desquel-



les il a su exprimer les principaux traits de sa personnalité, son charisme, sa générosité, ses blagues et sa bonne humeur légendaire.

N'oublions pas son implication dans le mode associatif. Sur le plan culturel, il a fait parti d'une troupe théâtrale à Montfort l'Amaury, et sur le plan sportif il a été président de l'USMA pendant 10 ans, le club de foot de Montfort l'Amaury. Mais aussi, et peu de gens le savent, il a organisé pendant 5 ans un cyclocross à Méré, course à laquelle Jeannie Lango, Jacques Anquetil et Raymond Poulidor ont participé.

MR

## Tag

«La Mairie nous a laissé un mur pour faire une fresque murale graffiti.

3 jeunes artistes **SCRPE - FREEZ - ROKE** l'ont réalisée sur le thème HOLLYDAYS cela s'est fait le samedi matin en fonction du temps.

Cette fresque a été une expérience formatrice et nous envisageons d'en refaire une au printemps prochain.»



## Amicale Cycliste Méré/Montfort

Avec plus de 280 participants, la randonnée cyclo-touriste Yves COURTEIX organisée par l'ACMM le 20 septembre dernier a connu un vif succès, grâce à la détermination de ses intervenants, de la position du QG dans les locaux municipaux Méréens mais aussi - et surtout ? - grâce au ciel, d'un bleu azuréen. Joel Lallier, président, s'est félicité d'une organisation sans faille au service

des cyclistes venus sillonner les routes du canton Montfortois.

L'Assemblée Générale du club - ouverte à tous - aura lieu le samedi 28 novembre à 15H30 à la mairie de Méré qui nous prête gracieusement ses locaux.

**L'équipe au service des 280 participants à la «rando» 2015 souvenir Yves COURTEIX.**



## Voyage du CCAS du jeudi 1er octobre 2015

7 heures du matin, la cloche de l'église a donné le top départ pour une journée de découverte avec nos aînés.

En route pour la Normandie, où le groupe est attendu à 10 heures pour une visite du mémorial de Caen, musée incontournable sur la bataille de Normandie et l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle. Le déjeuner à Pont l'Evêque dans le pays d'Auge a été fortement apprécié.

La salle de restauration insolite « aux tonneaux du Père Magloire » a un concept unique.

A 15 heures nous avons pu effectuer une visite de la distillerie suivie d'une dégustation de calvados.

Merci à tous les membres du CCAS qui se sont impliqués dans l'organisation et la réussite de cette sortie.



## De l'animation culturelle à Méré et sur le réseau Au fil des pages 78



AU FIL  
DES PAGES 78

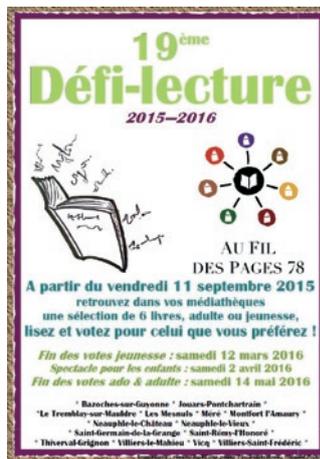
MÉRÉ  
DIA  
THE  
QUE

### Animations sur le réseau au fil des pages 78

Les animations ont repris dès le 11 septembre sur le réseau avec les lancements du Défi-lecture, du concours Nouvelles de Mai et du jeu d'écriture Au fil des mots !

Pour le **Défi-lecture**, choisissez votre catégorie d'âge parmi les 0-4 ans, 4-7 ans, 6-9 ans, 8-11 ans, 10-13 ans, adolescents et adultes, lisez les 6 livres choisis par l'ensemble de vos bibliothécaires, votez pour votre livre préféré avant le 12 mars 2016 pour les enfants et le 14 mai 2016 pour les adolescents et adultes ! Les enfants pourront assister en avril à un spectacle prévu spécialement pour eux.

Le concours **Nouvelles de Mai** et le jeu d'écriture **Au fil des mots** pour les moins de 20 ans ont cette année le même sujet : « Un jour pas comme les autres... » Attention : pour les deux concours, il faut envoyer vos textes (papier et numérique) avant le 2 avril 2016 pour tenter de remporter un prix ! La remise des prix et des recueils aura lieu le 21 mai 2016. Pour tout savoir des animations du réseau et de ses bibliothèques en 2015-2016, surveillez l'agenda du site [www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr) ; le détail figure sur les dates en orange.

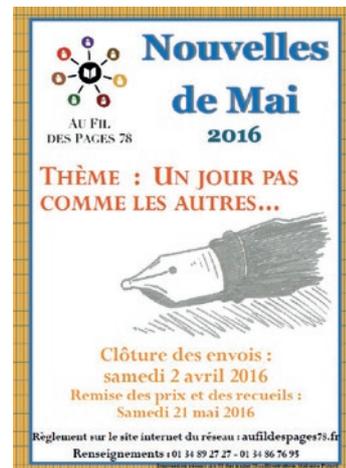


Attention, avec la rentrée scolaire, les relances pour les retards de rendu ont repris.

Nous vous rappelons que les ouvrages vous sont prêtés pour 3 semaines, renouvelables 2 fois (si avant la date de fin du prêt).

### Dans votre médiathèque

Nous vous proposons les sélections du Défi-lecture en présentation à l'entrée de votre médiathèque.



Il est bien sûr possible de les emprunter même si vous ne souhaitez pas participer ; celles et ceux relevant le défi restent cependant prioritaires ! Ces sélections sont disponibles dans chaque médiathèque du réseau. Nous continuons à proposer des livres en nouveauté chaque mois, et surtout n'hésitez pas à nous laisser vos suggestions d'achats dans le cahier disponible à la médiathèque : si l'ouvrage n'est pas encore sur le réseau, chaque proposition est étudiée !

**Nous vous rappelons que la médiathèque François Quesnay est ouverte :**  
le mercredi : 10h – 12h et 14h – 17h  
Le jeudi : 15h – 17h  
(hors vacances scolaires)  
le samedi : 10h – 12h30 et 14h – 16h

L'inscription est gratuite pour les Méreens et habitants des villes adhérentes au réseau Au fil des pages 78.

**Pour tout renseignement :**  
01.34.86.76.95,  
mediatheque-de-mere@wanadoo.fr  
ou [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr) (médiathèque).  
Retrouvez toutes les informations des médiathèques du réseau sur le site web [www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr) et sur la page Facebook Médiathèques Au Fil des Pages 78 !

## Aspirine : des mots plein la tête !

*Le 27 novembre, l'association Aspirine ouvrira les portes de son 50<sup>ème</sup> Café-débat. On y abordera la musique « country » avec la tête et les pieds. Une nouvelle occasion de favoriser l'échange et la convivialité au cœur de notre village. Retour sur une association originale qui depuis 11 années s'attache à promouvoir la rencontre et le partage de connaissances.*

### *Née autour des bulles !*

Comment créer des occasions régulières de rencontres entre les habitants du village en dehors des traditionnels rendez-vous festifs incontournables ? Telle est la question que la commission culture du conseil municipal s'est posée en 2004. Organiser des conférences, des débats ?

Un petit groupe d'amis se réunit et quelques soirées plus tard émerge l'idée de créer des « café-débats ». Objectif : partager et échanger autour de thématiques très variés tout en créant les conditions de la convivialité. Ainsi est né, autour de bulles, « Aspirine », Association pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse (section de l'ASCL).

Toujours en effervescence

Le concept se peaufine peu à peu : tables rondes pour faciliter les échanges, café-thé-tisane, petits gâteaux et couleur dominante orange pour le dynamisme, sans oublier, un décor toujours renouvelé, en lien avec le sujet afin de plonger les participants dans l'ambiance dès leur arrivée. Reste à trouver les thèmes et les intervenants. Les idées ne manquent pas, les carnets d'adresse sont activés...et c'est parti !

De la planète Mars, à Harry Potter en passant par l'art, l'histoire et les enjeux sociétaux... tout sujet peut être abordé dans le cadre de ces rencontres. A raison de 4 à 5 cafés débat par an, voilà déjà 49 occasions où nous avons eu le



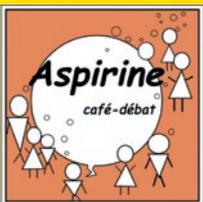
plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec des intervenants passionnés et passionnants. Alors, pour la 50<sup>ème</sup>, vous reprendrez bien un verre !

#### Aspirine en quelques chiffres

50 café-débats organisés  
60 participants en moyenne/ séance  
+ de 40 intervenants bénévoles depuis 2004  
10 bénévoles - 3 euros / entrée

#### 50<sup>ème</sup> Café- débat : 27/ 11/ 2015

Salle de la mairie  
**Aspirine en fête : la country s'invite !**  
Explications, démonstrations et mise en pratique  
Réservations : 01 34 86 99 78  
mail : [aspirine78490@gmail.com](mailto:aspirine78490@gmail.com)



**Vendredi 27 novembre 2015, 20h 30**

*Méré Salle des mariages*

**50<sup>ème</sup> Café Débat**

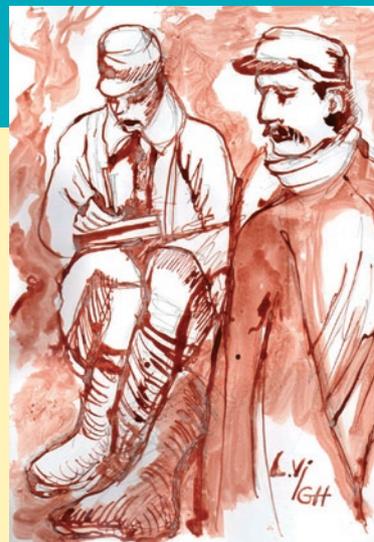
**EN FETE ! Musique & Danse COUNTRY**

**Réservations : 01 34 86 99 78 ou [aspirine78490@gmail.com](mailto:aspirine78490@gmail.com)**

**Entrée 3 euros.**

**Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse**

# Léon Crété suite



« Je vous écris cette lettre sur mon sac, le 26 décembre 1914

Chers Monsieur et Madame Crété

Je viens vous remercier de la surprise qui m'a été faite par l'envoi d'un colis à l'occasion des fêtes de Noël et je vous en exprime ma bien sincère reconnaissance car cela m'a touché de voir l'attention que vous portez sur nous qui, pourtant, accomplissons simplement notre devoir. Cela nous encourage encore davantage de voir que nos parents, nos familles, vous, tous ceux qui sont restés là-bas, au pays, ont le regard et la pensée sans cesse portés sur nous ; nous ne vous oublions pas non plus et, nous autres aussi, nous sommes constamment attachés à vous par la pensée. C'est dur et terrible la guerre, ... nous tous, nous faisons ce qu'il est humainement possible de faire ; nous n'aurons aucun reproche à nous faire et je vous assure que, tous, malgré que maintenant nous ne sommes pas à la première escarmouche, que pourtant nous savons les effets terribles des engins modernes, eh bien, quand il s'agit de charger à la baïonnette pour la prise d'une tranchée ou bien d'une patrouille à fournir pour aller aux renseignements, ce qui se présente à tous moments, eh bien, il n'y a pas besoin de le répéter plusieurs fois, le sort ou le tour de rôle vous désigne ; alors sans attendre, on y va carrément, on se consulte du regard et sans un mot pour ne pas se faire entendre, car nous sommes bien près des allemands, l'on se met en route et si quelques-uns paient de leur vie, le lendemain c'est avec le même sang-froid que l'on recommence. Près du danger, comme nous le sommes, ce n'est plus des camarades et, quoique étant de départements différents, tous nous sommes de véritables frères et dans ces moments là les cœurs les plus durs s'ouvrent et chacun s'entraide et se soulage du mieux qu'il le peut. Je vous assure que cela changera bien des caractères et, à notre retour, que la vie nous paraître donc douce, cela semblera bon de se retrouver parmi tous les êtres chers que, tous, nous avons laissés au pays car sans cesse nous y pensons : à nos enfants, à nos parents qui nous attendent et nous réclament ; pour eux, pour vous tous, qui avez des vôtres au feu, la vie non plus n'est pas tranquille car toujours vous avez la crainte d'une mauvaise nouvelle . . . Cette lettre vous est écrite dans une tranchée que nous avons prise aux allemands et, c'est pour la prendre, cette tranchée, ainsi que plusieurs autres, mais principalement celle où je suis, que des enfants de Méré même ont souffert ; c'est dans l'endroit où je suis, que Gustave Eude, l'homme à Juliette Caus a chargé à la baïonnette. Mon régiment était à côté du sien et par trois fois dans l'espace d'une heure et demie, de 5h à 6h 1/2 du soir, son régiment s'est élancé à l'assaut et ils avaient pris (les français) des canons et des mitrailleuses. Mais il y en a de ces petites croix faites tout simplement de deux bouts de bois ramassés auprès, mises sur de petits monticules de terre au milieu de la plaine, qui marquent l'emplacement où de braves français ont payé de leur sang leur dette à la patrie . . . Nos officiers aussi font tout ce qu'ils peuvent, tous nous sommes de vrais frères, tous nous défendons la même cause. Je me hâte de terminer, le canon gronde, les balles et les obus sifflent et nous nous préparons à partir au premier signal . . . En terminant, cher Monsieur et Madame Crété ainsi que tous les membres du conseil et les donateurs pour l'armée, à tous je vous souhaite une bonne et heureuse année, du courage et de la patience et une bonne santé. Ayez confiance en nous. A tous je vous dis merci ; c'est de la part d'un enfant de Méré qui, jusqu'au bout, fera ce qu'il pourra. »

- François Caulan reviendra de la guerre et reprendra son activité d'ouvrier agricole. (\*) Cette lettre a été écrite dans la région de « Le Quesnoy en Santerre »(80), région où, fin octobre 1914, se déroulèrent de très durs combats auxquels participèrent les méréens François Caulan et Antoine Eudes. (\*\*) François Culan, certainement très perturbé dans cet enfer, s'est trompé sur le prénom de son camarade. Le mari de Juliette Caus s'appelait Antoine et non Gustave. Antoine Eudes sera porté disparu le 30 octobre 1914.